

# ÉCOLE Environ 10.000 jeunes ne viennent pas du circuit classique

## Il n'y a pas que les sixièmes qui passent le CEB

- ▶ Entre 15 et 20 % des candidats sont scolarisés en dehors de la sixième année de l'enseignement fondamental classique.
- ▶ En 2015, ils étaient près de 10.000 dans cette situation.
- ▶ Des élèves fréquentant l'enseignement différencié ou spécialisé et l'enseignement à domicile sont invités (ou contraints) à passer le CEB.

Tous les élèves de sixième primaire ne passent pas le CEB. Ou plutôt, tous les élèves passant le CEB ne sont pas nécessairement inscrits en sixième primaire. Chaque année, entre 15 et 20 % des candidats à l'épreuve ne sont pas inscrits dans la dernière année du fondamental, du moins pas dans l'enseignement classique. Explications.

**1 Une épreuve obligatoire.** La participation à l'épreuve externe commune est obligatoire pour les élèves inscrits en 6<sup>e</sup> année, mais également pour leurs camarades fréquentant la 1<sup>re</sup> année différenciée, en 2<sup>e</sup> année différenciée, en année différenciée supplémentaire dans l'enseignement secondaire ordinaire ou dans l'enseignement secondaire spécialisé de forme 4. Obligatoire aussi pour les élèves qui ne seraient pas encore titulaires du CEB mais qui sont inscrits en 1<sup>re</sup> année commune ou en 1<sup>re</sup> année complémentaire de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé de forme 4.

L'épreuve est également accessible (sans obligation) sur décision du conseil de classe, à tout élève terminant sa scolarité dans un établissement d'enseignement primaire spécialisé ou à tout élève inscrit dans l'enseignement secondaire spécialisé (de formes 2

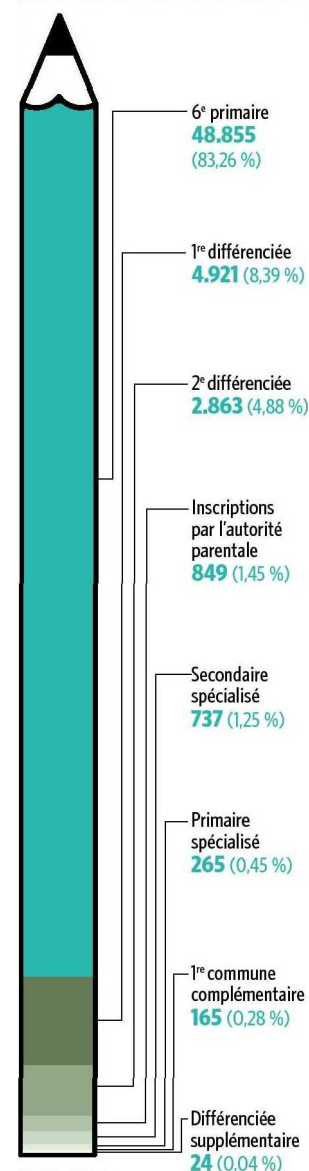
et 3).

**2 La décision parentale.** Reste une case particulière dans la longue liste des inscriptions possibles au CEB : la présence sur décision de l'autorité parentale. Ils sont un petit millier chaque année à figurer dans cette catégorie (849 en 2015). À quelles conditions ? Celle de « l'obligation légale » d'abord : c'est le cas pour les élèves scolarisés à domicile et qui auront atteint l'âge de 12 ans

le 31 août 2016. Celle de « l'opportunité » laissée aux parents. C'est le cas typique des petits de cinquième primaire à qui les parents veulent permettre de prendre de l'avance sur leur scolarité (pour autant qu'il soit âgé d'au moins 11 ans au 31 décembre 2016). « Outre les élèves qui relèvent de l'enseignement à domicile, c'est aussi le cas, précise Iris Vienne, directrice des évaluations externes à la Fédération Wallonie-Bruxelles, des élèves fréquentant l'enseignement spécialisé que l'école n'a pas inscrits à l'épreuve, des élèves inscrits dans des établissements situés dans les communes à facilités ou domiciliés à l'étranger et enfin les élèves inscrits par un IPPJ. »

**3 Peu de CEB précoces.** Contrairement aux idées reçues, le phénomène qui consiste à passer le CEB en cinquième primaire est en très faible hausse. « Des statistiques disponibles, on peut extrapoler un nombre approximatif à considérer avec précaution. En 2012, 235 élèves de cinquième primaire étaient inscrits au CEB, en 2013 ils étaient 267, en 2014 on en comptait 289 et en 2015 quelque 294. » Sur presque 58.500 participants, la tendance à la hausse est donc très faible. Cela étant, passer le CEB en cinquième primaire peut être intéressant pour les élèves dont les parents prévoient un long voyage à l'étranger l'année suivante, par exemple. Intéressant aussi pour ceux qui sont plus âgés que les autres élèves et qui veulent quitter l'enseignement primaire. Intéressant enfin pour les enfants dont les parents pensent qu'ils peuvent prendre un peu d'avance sur la suite de leur parcours scolaire. ■

Nombre d'élèves inscrits au CEB en 2015



ÉRIC BURGRAFF

**SE PRÉPARER AU CEB****« Cibler des manquements »**

*« On refuse le conditionnement et la préparation systématique des élèves dès le début d'année. »* Le ton est donné par Thierry Hennico, instituteur à l'école Saint-Joseph de Libramont. C'est pourquoi, avec sa classe, le prof ne parle pas tout le temps du CEB. Mais, durant l'année, d'anciennes épreuves sont utilisées pour construire les devoirs, histoire de brasser la matière. La particularité de l'école, c'est qu'elle travaille depuis vingt ans avec du matériel informatique. Les tablettes sont donc d'usage, *« elles permettent de travailler sur la différenciation et l'individualisation de chaque élève »*, souligne Thierry Hennico.

Elles sont d'autant plus efficaces après la semaine de « CEB blanc » organisée début février. Au moment de leur correction, l'équipe pédagogique établit une cartographie de la classe. L'enseignant explique : *« On peut dès lors voir si une compétence est mal ou moins bien acquise, et cibler des manquements chez certains enfants. »* En effet, les élèves travaillent beaucoup seuls ou par petits groupes sur les tablettes. Une fois les exercices terminés, le prof peut les corriger et procéder à un suivi plus individuel de l'élève. En outre, on travaille les matières CEB à l'aide de tableaux blancs interactifs : des vidéos d'exercices de constructions géométriques sont diffusées, par exemple, et les enfants doivent ensuite les reproduire.

VALENTINE ANTOINE

**Le conseil de l'expert**

Françoise Robin est chercheuse dans le Centre de recherche en sciences de l'éducation de l'ULB : *« Lorsqu'on implique les parents dans la préparation du CEB, on peut penser qu'on les responsabilise en partie de la réussite de leur enfant. Du coup, le cas inverse semble aussi vrai : si un élève échoue, ses parents se sentent responsables. Ça n'est pas correct vis-à-vis d'eux car on sait que les élèves de milieux popu-*

*lares ont statistiquement moins de chances de réussir à l'école. Selon moi, on devrait penser en termes d'équipes enseignantes solidaires qui travaillent ensemble depuis la première maternelle aux apprentissages. Cela éviterait de stresser l'enseignant, ses élèves et leurs parents. Je ne peux que conseiller aux parents de continuer à faire le mieux pour leur enfant, comme ils s'efforcent de le faire depuis sa naissance. »*

V.A.N.